



PRESENTATION DU PARCOURS DE FORMATION CERTIFIANTE EN MOBILITE PARTIELLE

Partenariat SPL AFPA – LADOM - AFPA

Introduction

La formation professionnelle via la mobilité est considérée comme l'un des vecteurs de la lutte contre le chômage en Outre-mer. Le dispositif de formation "en mobilité partielle" est structuré dans le cadre d'un partenariat entre la SPL AFPA, l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) et l'AFPA (Métropole). Sept formations qualifiantes sur des métiers en tension et émergents ont été ciblées répondant aux besoins économiques de la Réunion en matière d'emploi. Ces formations, de niveau V à III, conduisent aux titres professionnels du Ministère chargé de l'Emploi et seront proposées exclusivement aux demandeurs d'emploi.

Ce projet s'inscrit donc dans une dynamique partenariale où les trois acteurs contribueront avec les moyens et compétences dont chacun dispose pour offrir aux demandeurs d'emploi la possibilité de se former à des métiers en tension notamment dans les secteurs numériques, touristiques et services à la personne en vue de trouver rapidement un emploi à la Réunion ou dans l'Hexagone.

La SPL AFPA réalisera le premier module de chaque formation et organisera la certification correspondante. La suite du parcours modulaire se déroulera à l'AFPA.

LADOM REUNION et le réseau HEXAGONE, ont pour mission d'organiser et de faciliter le départ des stagiaires et de sécuriser leur arrivée dans l'Hexagone. Pour la formation en mobilité des demandeurs d'emploi, l'aide de LADOM consiste en une prise en charge conséquente des dépenses liées à la mobilité (Achat de la formation auprès de l'AFPA – prise en charge des allocations financières en tout ou partie – achat de la couverture sociale – réservation de l'hébergement - délivrance du vol Aller et Retour - allocation d'installation et enfin suivi du réseau sur place).

L'AFPA, sur des fonds mobilisés par LADOM dans le cadre de ses formations en mobilité mettra en œuvre la suite du parcours de formation et de certification. Les stagiaires auront accès aux différents services proposés par le centre AFPA d'accueil : hébergement, restauration, suivi psychopédagogique.

L'AFPA et l'AFPA partagent les mêmes valeurs, principes et approches pédagogiques. Les deux opérateurs de formation accordent une place centrale au développement de compétences et de comportements professionnels en situation de travail reconstituées sur des plateaux techniques. S'agissant de titres professionnels, nos pratiques d'évaluation et de validation des compétences sont identiques.

Enfin, l'AFPA et LADOM sont des opérateurs qui disposent d'une expérience avérée en matière d'accueil et de formation des résidents de l'Outre-mer.

Organisation

Les parcours qualifiants et certifiants proposés sont organisés en blocs de compétences sanctionnés par des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP).

**Les
bénéficiaires
de formation
auront la
possibilité**

1. De Préparer et de valider le premier CCP à l'AFPAR.

2. De Poursuivre leur parcours de formation à l'AFPA avec LADOM pour acquérir les autres CCP en vue de l'obtention du titre professionnel.

Pour tous, ce parcours de formation en mobilité partielle s'inscrira dans un processus de qualification ayant pour visée la validation progressive des compétences en vue d'une certification reconnue, en l'occurrence le Titre Professionnel.

L'offre de formation

Cette offre comprend 6 produits :

1. Designer Web
2. Développeur/se Web et Web Mobile
3. Conseiller/ère Vendeur/se Voyages
4. Réceptionniste en Hôtellerie
5. Assistant/e de Vie aux Familles
6. Agent/e de Fabrication d'Ensembles Métalliques.

Préalablement au départ pour l'Hexagone, les stagiaires bénéficieront d'une phase de préparation à la mobilité et de développement des compétences comportementales et sociales. Cette étape préparatoire a pour objet de leur permettre de s'approprier leur nouveau contexte de vie en France hexagonale ainsi que les codes sociaux et professionnels pour faciliter leur intégration.

L'apprenant est ainsi informé sur les différents aspects de la mobilité, notamment, son déroulement, les référents à contacter aussi bien à l'AFPAR que dans son centre d'accueil et les évaluations prévues.

Les Unités territoriales de LADOM assureront également un suivi individuel des stagiaires durant leur formation.



Nos formations sont financées par le Fonds Social Européen, l'IEJ et la Région Réunion. L'union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir

Principe général de mise en œuvre

ETAPE 1 – Procédures de recrutement AFPAR/LADOM REUNION

Ce dispositif s'adresse à tout demandeur d'emploi âgé d'au moins 18 ans et désireux de s'inscrire dans un parcours de formation en mobilité partielle en métropole. Les inscriptions peuvent se faire auprès des prescripteurs (Pôle emploi/Missions Locales/ Cap Emploi).

Le recrutement comportera les étapes suivantes :

1. Participation à une réunion d'informations spécifiques pour présenter les modalités de formation et les critères d'éligibilité de LADOM.
2. Passation des évaluations.
3. Entretien avec un Psychologue du travail. Outre les critères habituels utilisés pour le recrutement des candidats pour les actions FPA à la Réunion, se rajouteront des critères propres à la faisabilité du parcours de formation en mobilité, du projet emploi envisagé, la gestion des contraintes socioprofessionnelles inhérentes à ce type de parcours.
4. Validation des candidatures lors d'une commission de recrutement (AFPAR – LADOM REUNION).

ETAPE 2 – Formation en Centre AFPAR

Cette étape regroupe plusieurs étapes :

- La réalisation du premier bloc de compétences du titre visé et la préparation à la suite du parcours en Hexagone.
- Le suivi renforcé en cours de formation qui sera assuré par les Psychologues du travail en relation étroite avec le formateur. Cette prestation vise à aider le stagiaire à surmonter les difficultés rencontrées en formation L'objectif est de permettre la réussite du premier module de formation et de préparer la poursuite et la réussite du parcours en particulier pour les personnes les moins expérimentées sur le plan de la mobilité.
- L'organisation de la session d'examen pour la validation du premier bloc de compétences par un jury de professionnels externes.
- La constitution d'un Livret Mobilité retraçant le parcours réalisé (apprentissage, acquis, résultats d'évaluations etc.).
- La remise d'un Livret de certification par la DIECCTE.

Pour les candidats qui ont validé le premier CCP

ETAPE 3 – LADOM REUNION

Se charge de :

- La constitution du dossier de mobilité par les équipes de conseillers, avec un départ programmé sous 10 jours ouvrés
- L'affectation et la réservation en centre AFPA,
- La prise en charge financière pour le bénéficiaire des : frais de transport aérien, indemnités mensuelles et indemnité d'installation,
- L'accueil à l'aéroport parisien et/ou le transfert si le centre de formation se trouve en dehors de l'Île – de – France.



Nos formations sont financées par le Fonds Social Européen, l'IEJ et la Région Réunion. L'union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir

ETAPE 4 – AFPA

Mettra en œuvre :

- La formation aux autres blocs de compétences,
- La préparation à la réalisation de la période en entreprise,
- L'organisation des Sessions d'examen CCP et Titre pour la validation des compétences et l'obtention du titre professionnel.

L'AFPA et LADOM réseau HEXAGONE assureront conjointement le suivi dynamique et permanent des stagiaires durant leur parcours de formation en Hexagone.

ETAPE 5 – LADOM

A l'issue de la formation, LADOM réseau Hexagone assurera le retour à la Réunion des stagiaires qui le souhaitent ou accompagnera la recherche d'emploi ceux qui désirent travailler sur le territoire national.

CONCLUSION

Effectuer une partie de sa formation en Hexagone est une source de richesse aussi bien professionnelle qu'humaine. Cela permet de découvrir de nouvelles méthodes et techniques de travail dans un autre environnement professionnel. Cela offre également à chaque apprenant une chance de se former humainement au contact des autres cultures. En ce sens, c'est une « expérience apprenante » en soi.

C'est aussi une expérience de nature à développer l'employabilité par un enrichissement professionnel et culturel. Elle permet l'élargissement de son réseau professionnel. Les personnes acquièrent des connaissances et des compétences informelles qui ne sont pas forcément mesurables à l'examen mais qui nourrissent la partie « cachée » du CV.

Le parcours enrichi permettra de favoriser l'insertion sur le marché du travail en proposant une expérience valorisante.

Sur un plan individuel, la personne engage une vie sociale dans un environnement culturellement différent. Ce qui va l'amener à expérimenter des situations nouvelles de la vie quotidienne et professionnelle qui vont le doter de compétences transversales – adaptabilité, débrouillardise, capacité à mieux communiquer, ouverture d'esprit, autonomie, sens relationnel.



Nos formations sont financées par le Fonds Social Européen, l'IEJ et la Région Réunion. L'union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir